



Arbeitsgemeinschaft  
Tabakprävention Schweiz  
Association suisse pour  
la prévention du tabagisme  
Associazione svizzera per  
la prevenzione del tabagismo

# Puff Bar et autres e-cigarettes jetables

## Fiche d'information

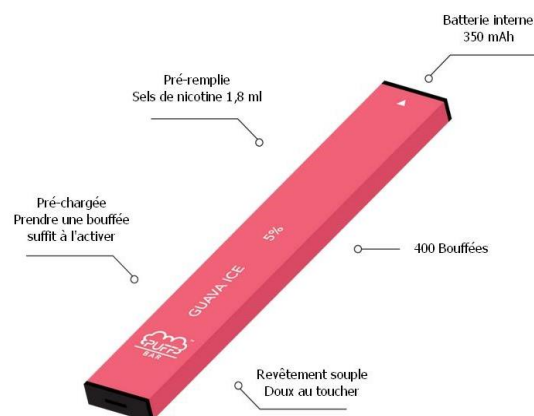
### Qu'est-ce qu'une Puff Bar ?



Puff Bar est la dénomination commerciale d'un nouveau produit apparu sur le marché suisse en 2020 et qui a donné lieu à des centaines d'imitations. Ce sont des e-cigarettes à usage unique. Elles sont bon marché, faciles à se procurer et de plus en plus populaires auprès des jeunes. Elles soulèvent des inquiétudes nouvelles en matière de sécurité, de conséquences sur la santé, de dépendance et d'impact sur l'environnement. À l'instar de l'industrie du tabac qui commercialise depuis longtemps des produits aromatisés pour attirer les jeunes, la Puff Bar valorise les saveurs grâce à des emballages aux couleurs vives et à des dénominations imagées conçues spécialement pour séduire enfants et adolescents.

### Nicotine de synthèse et sels de nicotine

La technologie des sels de nicotine a été initialement introduite par JUUL en 2015 et les avaient également été adoptés par Puff Bar. La nicotine peut se présenter sous la forme de deux stéréoisomères (ou isomères optiques), la S-nicotine et la R-nicotine. Les feuilles de tabac contiennent plus de 99 % de S-nicotine, qui est donc la forme « naturelle » de la nicotine. La nicotine de synthèse est produite chimiquement, ce qui conduit à une proportion de 50/50 de S-nicotine et de R-nicotine. Aujourd'hui, parmi les centaines de marques d'e-cigarettes jetables sur le marché, il est très difficile de savoir exactement lesquelles utilisent de la nicotine de synthèse, car cela n'est pas mentionné sur le produit lui-même. Des chercheurs ont récemment souligné que différents e-liquides contiennent des proportions variables de R-nicotine et de S-nicotine, exposant ainsi les utilisateurs à des teneurs en R-nicotine plus élevées ou en S-nicotine plus faibles que celles auxquelles ils sont habitués. À l'heure actuelle, les mécanismes physiologiques exacts des différentes proportions de R-nicotine et de S-nicotine, ainsi que, ne sont pas suffisamment étudiés, ce qui augmente



encore les inquiétudes en matière de santé publique quant aux risques à long terme de la consommation de ces substances.

## Impact sur l'environnement

Les e-cigarettes jetables à usage unique telles que la Puff Bar constituent une menace réelle pour l'environnement car, comme leur nom l'indique, elles ne sont utilisées qu'une seule fois, puis jetées avec leur boîtier en plastique et leur batterie lithium-ion qui renferme du lithium, du cobalt et du nickel. Outre la batterie et le plastique, elles contiennent généralement des produits chimiques dangereux qui peuvent également s'en échapper et constituer un biorisque.



## Marketing via les médias sociaux et influenceurs

Le faible coût et l'accessibilité des Puff Bars mettent en évidence la facilité avec laquelle les enfants et les adolescents peuvent les acheter. En Suisse, les fabricants d'imitations proposent une gamme allant de 150 à 5'500 bouffées pour le plus grand modèle de Puff Bar pour un prix allant de CHF 5.- à CHF 20.-. Divers profils Instagram basés en Suisse ont également commencé à apparaître, dont beaucoup font la promotion de Puff Bars. Sur YouTube, de nombreuses chaînes où des jeunes passent en revue différents produits Puff Bar, notamment les nouveautés les plus marquantes, connaissent un succès croissant.

## Réglementation relative aux Puff Bars dans l'UE et en Suisse

L'article 20 de la directive sur les produits du tabac (2014/40/UE) définit les règles applicables aux cigarettes électroniques vendues en tant que produits de consommation dans l'UE. Cette directive définit diverses exigences de sécurité et de qualité pour les e-cigarettes, telles que la concentration maximale de nicotine et le volume pour les liquides. En outre, des avertissements obligatoires relatifs à la santé doivent informer les consommateurs que les produits contiennent de la nicotine. En avril 2018, une mesure d'interdiction de vente d'e-cigarettes avec nicotine a été annulée par le Tribunal administratif fédéral suisse. Aucune autre disposition fédérale n'a été adoptée pour prévenir les risques liés à l'utilisation des e-cigarettes. À ce jour, les mineurs peuvent légalement acheter n'importe quelle cigarette électronique. Seuls quelques cantons ont instauré une interdiction de vente. La nouvelle loi fédérale sur les produits du tabac, adoptée par le Parlement suisse le 1er octobre 2021, interdira la vente de tous les produits du tabac ou contenant de la nicotine aux mineurs dans tout le pays, mais elle n'entrera en vigueur qu'à la mi-2023. Jusque-là, toutes les e-cigarettes peuvent être vendues en Suisse, tant qu'elles respectent les normes techniques de l'UE.

Pour en savoir plus et consulter la bibliographie complète, veuillez-vous reporter à la version intégrale de la fiche d'information sur les Puff Bars.